



# LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU

MERCREDI 21 MAI 2025 A 20 H 30

(établie conformément aux dispositions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

Affiché le 22 MAI 2025

## FINANCES

2025-37

Cassiopéa : avenant convention partenariat sur la prise en charge du service téléassistance pour nouvelle adhésion

Nbre de membres en exercice	14
Nbre de membres présents	10
Nbre de procuration	1
Nbre de membres ayant pris part au vote	11

VOTE	
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>

➤ Délibération adoptée à l'unanimité

## PERSONNEL

2025-38

Contrats saisonniers 2025 – service technique

Nbre de membres en exercice	14
Nbre de membres présents	10
Nbre de procuration	1
Nbre de membres ayant pris part au vote	11

VOTE	
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>

➤ Délibération adoptée à l'unanimité

## FINANCES

2025-39

Décision modificative n°1 : budget annexe locaux commerciaux

Nbre de membres en exercice	14
Nbre de membres présents	10
Nbre de procuration	1
Nbre de membres ayant pris part au vote	11

VOTE	
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>

➤ Délibération adoptée à l'unanimité

## RESTAURATION AUTEL DE LA CHAPELLE EGLISE

2025-40

Demande subvention à la DRAC

Nbre de membres en exercice	14
Nbre de membres présents	10
Nbre de procuration	1
Nbre de membres ayant pris part au vote	11

VOTE	
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>

➤ Délibération adoptée à l'unanimité

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2025-41

Extension réseau : convention Projet Urbain Partenarial

Nbre de membres en exercice	14
Nbre de membres présents	10
Nbre de procuration	1
Nbre de membres ayant pris part au vote	11

VOTE	
POUR	11
CONTRE	0
ABSTENTION	0
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>

➤ Délibération adoptée à l'unanimité

## DECISIONS

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT et suite délibération du conseil municipal n°2024/45 du 25 juin 2024 donnant délégation au Maire les attributions définies à l'article L2122-22 du CGCT, le Maire rend compte à l'assemblée communale des décisions prises dans le cadre de ces délégations, à savoir :

Néant

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 12**

Carlux, le 21 mai 2025

Le Maire,  
Michel LEMASSON



Conformément à la délibération n°2022/35 du 23/06/2022 la publicité des actes se fait par publication papier : la consultation des registres de délibérations est possible dans les locaux de la mairie à ses horaires d'ouverture.